

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 216 – Loi concernant le Centre d'accueil
Dixville Inc.

(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2012

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1531-20120614**

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN 2012	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
Centre d'accueil de Dixville Inc.	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	2
REMARQUES FINALES	3

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Amendement adopté

Séance du mercredi 13 juin 2012

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 216 – Loi concernant le Centre d'accueil Dixville Inc. (Ordre de l'Assemblée le 29 mai 2012)

Membres présents :

- M. Sklavounos (Laurier-Dorion), président

- M. Bolduc (Jean-Talon), ministre de la Santé et des Services sociaux
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton), députée présentant le projet de loi
- M^{me} Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé en remplacement de M. Dufour (René-Lévesque)

Intéressée :

- Centre d'accueil Dixville Inc. :
- M. Ernest Garbutt, administrateur
 - M^e Richard McLernon

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 58, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton) et M^{me} Maltais (Taschereau) font des remarques préliminaires.

AUDITION

Centre d'accueil Dixville Inc.

À 13 h 03, la Commission entend l'exposé du Centre d'accueil Dixville Inc.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Articles 4 et 5 : Les articles 4 et 5 sont adoptés.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton) propose l'amendement coté Am 1 (annexe II).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 7, amendé, est adopté.

Articles 8 et 9 : Les articles 8 et 9 sont adoptés.

Annexes I à VII : Les annexes I à VII sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi sous étude afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

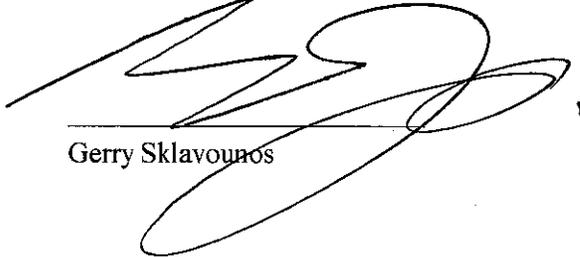
M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton) et M^{me} Maltais (Taschereau) font des remarques finales.

À 13 h 25, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Anik Laplante


Gerry Sklavounos

AL/vb

Québec, le 13 juin 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé
n° 216 – Loi concernant le centre d'accueil de Dixville inc.

Le mercredi 13 juin 2012

De 11 h 00 à 12 h 00

Salle du Conseil législatif

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 216, Loi concernant le Centre d'accueil de Dixville inc.

Proposeur : M^{me} Gonthier, députée de Mégantic-Compton

Requérante : CENTRE D'ACCUEIL DE DIXVILLE INC.
M. Ernie Garbutt, Centre d'accueil de Dixville inc.
M^{me} Danielle Lareau, directrice générale
M^e Richard McLernon, Coulombe Monty

Ajournement

Québec, le 12 juin 2012

ANNEXE II

Amendement adopté

Art. 7
Am 1

Projet de loi n° 216

Amendement

Article 7

À l'article 7, à la neuvième ligne, remplacer les mots « l'autorisation du ministre ou du Conseil du trésor » par les mots « l'autorisation du ministre et du Conseil du trésor ».

Commentaire :

Modification proposée afin de se conformer à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2).

Adopté
ae